

Le 08/04/2025 - Communiqué de presse - Auteur : Grand Châtellerault | Temps de lecture : +/- 1 minute et 15 secondes

Signature de la Convention Territoriale Globale : Grand Châtellerault et la CAF de la Vienne s'unissent pour les familles

Châtellerault, le 8 avril 2025 – Grand Châtellerault et la Caisse d'allocations familiales de la Vienne (CAF) affirment aujourd'hui leurs engagements en faveur des familles et de la cohésion sociale à travers la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG). Cet accord, fruit d'une concertation approfondie avec les acteurs du territoire, vise à structurer et développer l'offre de services destinés aux habitants.

La signature a lieu ce mardi 8 avril à 15h, au Salon d'honneur de la mairie de Châtellerault, en présence de messieurs Mbaye et Têtedoie, respectivement président et directeur de la CAF de la Vienne, de M. Jean-Pierre Abelin, président de Grand Châtellerault, de Mme Nathalie Marquès-Nauleau, maire de Dangé-Saint-Romain et conseillère communautaire en charge de la petite enfance et de la CAF, ainsi que de plusieurs représentants des communes signataires.

Un projet social de territoire ambitieux

La CTG, valable pour la période 2025-2029, constitue une démarche partenariale stratégique qui renforce la cohérence, l'équité et la proximité des interventions sociales sur le territoire. Basée sur un diagnostic partagé, elle permet d'établir des priorités et de définir un plan d'actions concerté, en réponse aux besoins des habitants.

Dans le cadre du Projet de territoire 2021-2030 de Grand Châtellerault, la CTG s'inscrit pleinement dans deux axes stratégiques majeurs : le soutien au "bien grandir" et au "bien vieillir", ainsi que l'accès aux services publics et l'animation de la vie sociale, afin de favoriser une meilleure inclusion et un accompagnement adapté.

Depuis octobre 2024, l'élaboration de cette CTG se nourrit de nombreuses rencontres territoriales et d'un séminaire de travail impliquant les élus, les acteurs institutionnels et les associations. Ce travail collaboratif permet d'établir une vision commune et partagée des enjeux et des solutions à mettre en œuvre. Elle est approuvée à l'unanimité par délibération du conseil communautaire de Grand Châtellerault le 24 mars 2025.

Cette convention incarne une dynamique nouvelle pour le territoire : un partenariat solide, au service d'une ambition partagée pour les habitants de Grand Châtellerault.

VOS CONTACTS

Lydia de Abreu Attachée de presse 05 49 20 20 08 06 37 98 15 50 lydia.deabreu@grand-chatellerault.fr